ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

délinquance

Question écrite n° 12868

Texte de la question

M. Léonce Deprez soulignant l'intérêt de la mise en place d'une mission interministérielle sur la délinquance des mineurs, annoncée le 19 novembre 1997, demande à M. le ministre de l'intérieur de lui préciser l'état actuel des conclusions de cette mission, qui devaient être rendues « le 31 mars 1998 ». Il avait alors souligné qu'il n'existait « pas de divergence » avec Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, quant à la délinquance des mineurs et notamment l'ordonnance de 1945 sur la justice des mineurs (Le Mondedu 21 novembre 1997).

Texte de la réponse

L'attention de l'honorable parlementaire est appelée sur ce que la mission interministérielle sur la prévention et le traitement de la délinquance des mineurs confiée par le Premier mnistre à deux parlementaires, Mme Christine Lazerges, député de l'Hérault et M. Jean-Pierre Balduyck, député, lui a été remise le 16 avril dernier. Ses propositions font l'objet d'une analyse de la part des services techniques des départements ministériels concernés, en vue d'un examen au fond par le Conseil de sécurité intérieure et la définition par celui-ci d'une politique appropriée installée dans la durée.

Données clés

Auteur : M. Léonce Deprez
Circonscription : Pas-de-Calais (4e circonscription) - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 12868
Rubrique : Jeunes
Ministère interrogé : intérieur
Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 avril 1998, page 1886
Réponse publiée le : 11 mai 1998, page 2692